

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à partir du 17 juin 2003

N° 11034-03

- MATERIAU PRESENTE PAR : GROSFILLEX
01107 OYONNAX
- REFERENCE COMMERCIALE : PLAQUE PLANE RIGIDE A BASE DE POLYPROPYLENE
COPOLYMERE GRADE 12 IGNIFUGE AVEC L'ADDITION
DE 7 % DE CESA FLAM 15907
- DESCRIPTION SOMMAIRE : Plaque plane rigide à base de polypropylène copolymère,
avec l'addition de CESA-FLAM 15907 (7%).
- Masse surfacique : 2795 g/m²
Epaisseur : 3 mm environ
Coloris présentés : divers
- NATURE DES ESSAIS : Essai par rayonnement et essai complémentaire pour
matériaux thermofusibles, point de goutte
- CLASSEMENT : M2
- DURABILITE DU CLASSEMENT : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrit dans le rapport d'essai annexé n° : 11034-03 du 17/06/2003
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits
similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Au Bouchet, le 17 juin 2003

Chef du Laboratoire
"Essais au Feu"
Michèle MAUNY

Mauny

Responsable de l'essai

M.C. THIBAUDET

Thibaudet

